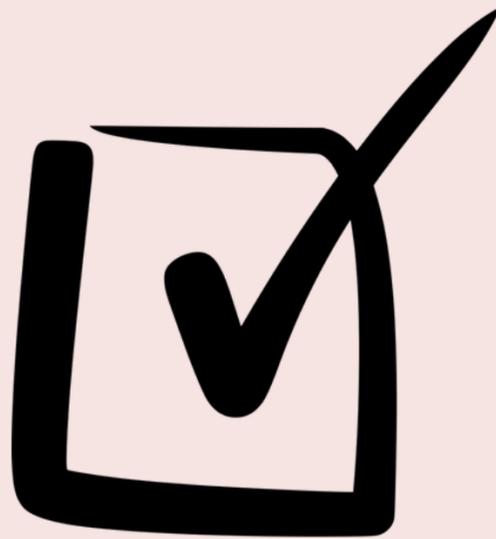




Santé et sécurité au travail

Les sujets traités



1

Présentation de vos représentantes en santé et en sécurité (RSS) : Valérie Gignac et Dominique Labelle

2

Rappel sur le registre des incidents et des accidents

3

Présentation sur les lésions professionnelles psychologiques

4

Présentation sur l'identification et la déclaration des risques

5

Présentation sur le plan de lutte contre l'intimidation et la violence



Présentation de vos RSS :
Valérie Gignac
et
Dominique Labelle

Téléphone : 450-438-3131 poste : 2003

rss@cssrdn.gouv.qc.ca

Mandats des RSS (et ceux à venir)

Les RSS ont actuellement 3 mandats, ils en auront davantage en octobre 2025

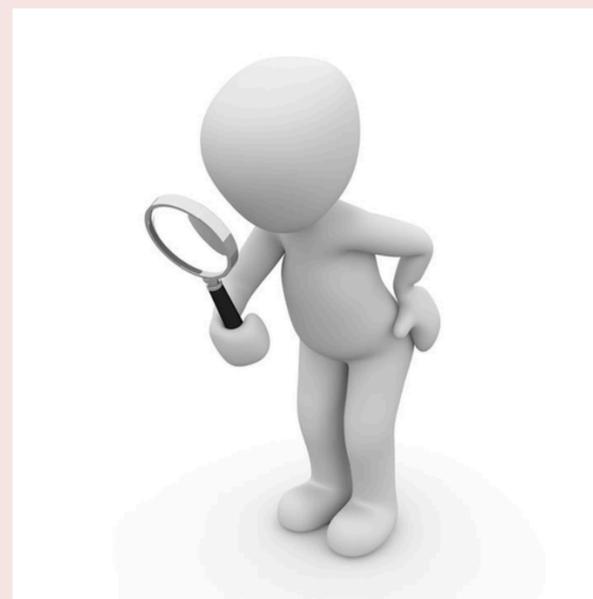
1) Faire l'inspection des lieux de travail

2) Recevoir les copies des registres d'accident et enquêter

3) Identifier les situations dangereuses

4) Faire des recommandations au comité de santé et sécurité

5) Assister les travailleurs dans l'exercice des droits



6) Accompagner l'inspecteur lors des visites d'inspection

7) Intervenir lors d'un droit de refus d'un travailleur

8) Porter plainte à la CNESST

9) Collaborer à l'élaboration du programme de prévention et participer à l'identification et l'analyse des risques en SST

10) Informer le CSS des résultats des enquêtes d'accident



Registre des incidents et des accidents



Importance de compléter le registre

Le compléter pour les incidents et les accidents physiques ET PSYCHOLOGIQUE

**Présomption :
Article 28 LATMP :
*Une blessure qui arrive sur les lieux du travail alors que le travailleur est à son travail est présumée une lésion professionnelle.***

Communiquer avec moi au besoin ! *

**Émilie Raymond
450 436-1153
eraymond@sern.qc.ca*

Lésion professionnelle psychologique

Risques psychosociaux :

- Violence physique, psychologique ou à caractère sexuel
- Harcèlement psychologique
- Exposition à un évènement potentiellement traumatique

Facteurs de risques psychosociaux :

- Autonomie décisionnelle
- Charge de travail
- Justice organisationnelle
- Reconnaissance au travail
- Soutien au travail



Année scolaire : ...

Nom de l'élève : _____ No. de fiche : _____

Date de naissance : _____ Degré scolaire : _____

Enseignant(e) : _____ École : ...

Motifs du signalement ou de la demande de l'enseignant(e)

- A) Demande de mettre en place des services d'appui ou de les réviser (8-9.07A)
- B) Formation du comité plan d'intervention (8-9.09)
- Demande de reconnaître l'élève comme présentant des difficultés d'apprentissage (8-9.07C)
- Demande de reconnaître l'élève comme présentant des troubles du comportement (8-9.07C)
- Demande de reconnaître l'élève comme présentant un handicap ou des troubles graves de comportement (annexe 47) Comité ad hoc

Décrivez la situation problématique de l'élève

L'élève éprouve des difficultés:

<input type="checkbox"/> En lecture	<input type="checkbox"/> En écriture	<input type="checkbox"/> En mathématique
<input type="checkbox"/> Attention/ concentration	<input type="checkbox"/> Communication/ langage	<input type="checkbox"/> Physique/ sensoriel
<input type="checkbox"/> Développement mental /cognitif	<input type="checkbox"/> Relationnel/ social	<input type="checkbox"/> Affectif
<input type="checkbox"/> Comportement	<input type="checkbox"/> Autre: _____	

Précisez davantage la nature des difficultés observées.

Mesures entreprises jusqu'à présent pour aider l'élève

Veuillez cocher les actions entreprises

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Récupération | <input type="checkbox"/> Référence ou communication avec une ressource extérieure |
| <input type="checkbox"/> Rencontre individuelle d'encadrement | Précisez: _____ |
| <input type="checkbox"/> Utilisation d'un contrat et d'une feuille de route | <input type="checkbox"/> Consultation du dossier de l'élève |
| <input type="checkbox"/> Utilisation de mesures disciplinaires | <input type="checkbox"/> Mise en place d'un P.I. |
| <input type="checkbox"/> Intervention d'un autre intervenant | <input type="checkbox"/> Adaptation du matériel ou de la tâche |
| <input type="checkbox"/> Autres: _____ | |
| <input type="checkbox"/> Communication aux parents des difficultés observées | |
| <input type="checkbox"/> Communication au tuteur légal des difficultés observées | |

Moyen de communication: _____ Date de la communication: _____

***Pour trouver
le formulaire:
Site internet
du SERN /
Formulaire /
EHDA**

https://sern.qc.ca/wp-content/uploads/sites/52/2022/12/Formulaire-de-signalement-et-demande-de-services_2021-02-26.pdf

Identification et déclaration des risques

Article 49 LSST

Obligations des travailleurs

2° prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité ou son intégrité physique ou psychique;



3° veiller à ne pas mettre en danger la santé, la sécurité ou l'intégrité physique ou psychique des autres personnes qui se trouvent sur les lieux de travail ou à proximité des lieux de travail;



5° participer à l'identification et à l'élimination des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles sur le lieu de travail;



Identification et déclaration des risques (suite)



Première étape primordiale :
Déclarer à votre direction

Par la suite :
Contacter vos RSS ou
moi-même

Plan de lutte

contre l'intimidation et la violence



Loi sur l'instruction publique

75.1. Le conseil d'établissement adopte, selon la forme prescrite par le ministre, le plan de lutte contre l'intimidation et la violence et son actualisation proposés par le directeur de l'école.

Ce plan a principalement pour objet de prévenir et de contrer toute forme d'intimidation et de violence à l'endroit d'un élève, d'un enseignant et de tout autre membre du personnel de l'école.

Le plan de lutte doit être révisé annuellement

Exemple de l'école Saint-Stanislas

Objectif 3:

Élaborer un protocole d'intervention pour un événement de violence physique ou verbale envers un membre du personnel de l'école.

Moyens

- Rencontre avec la victime et la direction immédiatement après l'agression.
- Rencontre avec le policier éducateur pour expliquer les possibilités de plaintes
- Élaboration d'un plan d'action avec la direction et l'encadrement avant le retour de l'élève.

Responsable/Partenaire

Victime de l'agression
Direction

Policier éducateur
Victime de l'agression

Direction
Membre de

Échéancier

Régulation en cours d'année

Commentaires

[Empty blue box for comments]

Merci!